

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 22 janvier 2007, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Rock Morin et Marc Frappier. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt ainsi que le contremaître, Richard Michaud.

Absents : Éric Poiré et Yvan Verville.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2007-01-011

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 55 864,23 \$;
 - Liste au montant de 48 419,02 \$;
4. Programme FIMR ;
5. Période de questions;
6. Avis de motion pour modifier le règlement des animaux;
7. Demande de commandite – CPE Bout D'Chou;
8. Camion incendie 1974;
9. Pelle mécanique;
10. Facture municipalité d'Authier;
11. Rapport des comités;
12. Questions diverses :
 - a) Formation du comité CAL (Comité action local);
 - b) Application de la loi sur le tabac;
13. Période de questions;
14. Information du directeur général;
15. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 10, 12a) et 14 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2007-01-012

3. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 55 864,23 \$;
 - Liste au montant de 48 419,02 \$;

Adoptée à l'unanimité.

2007-01-013

4. **PROGRAMME FIMR**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou une de ses adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard, soient autorisés à présenter une demande d'aide financière au programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour la réfection des conduites d'aqueduc assurant la distribution de l'eau potable.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou une de ses adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard, soient autorisés à signer et à compléter tous les documents requis et nécessaires pour l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

2007-01-014

6. **AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DES ANIMAUX**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marc Frappier qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pour modifier le règlement des animaux. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2007-01-015

7. **DEMANDE DE COMMANDITE – CPE BOUT D'CHOU**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : La Ville de Macamic verse un montant de 100 \$ au Centre de la petite enfance Bout D'Chou.

Adoptée à l'unanimité.

2007-01-016

8. **CAMION INCENDIE 1974**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande des soumissions pour disposer du camion incendie de marque Ford 1974 lorsque le nouveau camion de la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon sera fonctionnel.

Adoptée à l'unanimité.

2007-01-017

9. **PELLE MÉCANIQUE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à négocier pour et au nom de la Ville de Macamic pour un montant variant entre 50 000 \$ et 85 000 \$ au CGER (ministère des Transports) pour l'acquisition de la pelle mécanique du MTQ à Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

11. **Rapport des comités**

La conseillère Dianne Duchesne fait rapport de sa dernière rencontre du Transport adapté.

12. **Questions diverses**

2007-01-018

b) **APPLICATION DE LOI SUR LE TABAC**

Considérant que la Ville de Macamic a l'obligation de se conformer à la Loi sur le tabac et à cet effet qu'elle doit s'assurer de son application;

Considérant que certains employés ne respectent pas la directive du 11 mai 2005 émise par le directeur général;

En conséquence il est proposé par le conseiller Marc Frappier, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Les employés fautifs se verront imposer les mesures disciplinaires suivantes :

1 ^{re} offense	:	Avis écrit
2 ^e offense	:	3 jours de suspension sans solde
3 ^e offense	:	Congédiement sans aucune compensation

Adoptée à l'unanimité.

13. **Période de questions**

Aucune question.

2007-01-019

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Marc Frappier et unanimement résolu de lever l'assemblée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire